

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AÉRODROME DE
PONTOISE – CORMEILLES-EN-VEXIN**

*** * ***

Relevé des débats et des conclusions

Réunion du 17 janvier 2025

Etaients présents :Pour la Préfecture du Val d'Oise

Mme PAOLACCI, Présidente, Directrice adjointe DDT 95

Mme HIDALGO-BICREL, Urbanisme et Aménagement Durable DDT 95

Mme LAITHIER, chargée de mission risques et nuisances DDT 95

M. MONTCERONT, CCI Val d'Oise

Pour la DGAC – DSAC

M. BOUNIOL, Chef Division Aviation Générale, Délégué IDF

Mme LASERRE, DSAC-Nord

Pour le Groupe ADP

M. DELATTE, Adjoint au Directeur Paris-Le Bourget et des AAG

M. KADDOUCH, Responsable Pilotage Exploitation Aéroportuaire, Paris-Le Bourget et AAG

Mme BOULAY, Responsable Relations territoriales, Paris-Le Bourget et AAG

M. VASSORD, Chargé de Maintenance des Infrastructures, Paris-Le Bourget et AAG

Pour les Collectivités Territoriales

M. RENARD, Conseil Régional Ile-de-France

Mme FROMENTEIL, Conseil Départemental Val d'Oise

M. PELLETIER, Mairie Ableiges

M. GUIARD, Maire Boissy-l'Aillerie

M. MOLLAND, Maire de Bréançon

Mme BEIS, Maire de Cormeilles-en-Vexin

M. DESLANDES, Maire de Génicourt

Mme FILIPPI, Mairie de Courcelles-sur-Viosne

Mme CARPENTIER, Maire de Grisy-les-Plâtres

M. MATÉOS, Maire de Montgeroult

M. MOHA, Maire Epiais-Rhus

Mme DUFLLOT, Mairie de Sagy

Pour les Associations

M. BUTEUX, DIRAP (+ pouvoir de M. TROTET)

M. DESLANDES, DIRAP (+ pouvoir de M. BATARD)

M. FRAIMOUT, DIRAP

M. DAYOT, DIRAP

M. PARMENTIER, DIRAP

M. BRISSEAU, DIRAP

M. SALLES, DIRAP

M. VIROUX, DIRAP

M. DESTREE, FNE Val d'Oise

Mme GERMAIN, Ass Sauvegarde Vallée de Sausseron

M. GIBON, Ass des Amis du Vexin Français (+ pouvoir de M. BENARD)

M. LORINE, Les Amis de Marines

M. MARIE, Les Amis de Marines

Pour les Professionnels

M. CHELLET, Ass pour la Renaissance du Caudron Simoun

M. CHOIX, Aéro-club Hispano-Suiza (+ pouvoir de M. SOTTY)

M. MONTJOIN, Cergy-Pontoise Airclub

Ordre du jour

1. Le nouvel arrêté de composition des membres de la CCE.....4
2. Élection des membres du comité permanent de la CCE.....4
3. Approbation du compte rendu de la CCE de février 2024.....5
4. Planification des réunions du comité permanent et des groupes de travail DSAC.6

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 9 heures, en visioconférence, sous la présidence de Mme Nunzia PAOLACCI, Directrice adjointe de la DDT du Val d'Oise.

Après avoir présenté les excuses de Mme CESARI-GIORDANI pour son absence, Mme la Présidente procède à un tour de table des participants, puis propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour

1. Le nouvel arrêté de composition des membres de la CCE

Les membres de la Commission prennent acte de l'arrêté de composition de la Commission Consultative de l'Environnement sans émettre de correction ou d'observation particulière.

2. Election des membres du comité permanent de la CCE

Les discussions sur ce point à l'ordre du jour ont porté notamment sur les points suivants :

- *Le nombre de représentants par collège.*
- *Le rôle des suppléants.*
- *Les modalités de vote.*
- *La désignation nominative des titulaires et des suppléants par collège.*

M. Buteux (DIRAP) propose que chacun des collèges désigne 4 représentants au lieu de 3 comme c'est le cas actuellement. L'objectif recherché est que les communes soient mieux représentées. La commune de Grisy-les-Plâtres a notamment fait part de son souhait de pouvoir participer aux travaux du comité permanent lors de la CCE de février. M. Buteux fait valoir que la limitation à 3 représentants par collège résultait seulement de la difficulté des usagers à désigner plus de 3 membres.

Si ce souhait d'une meilleure représentation est approuvé par plusieurs communes, M. Delatte (groupe ADP) fait part de sa réticence, même si l'exploitant ADP est en mesure de désigner 2 titulaires pour que le collège des usagers atteigne 4 représentants. Mais, pour M. Delatte, une surreprésentation de l'exploitant ADP, comme d'ailleurs de la DIRAP, n'apportera rien de plus. Surtout un nombre trop important de représentants (potentiellement 12 titulaires et 12 suppléants) risque de nuire à l'efficacité du comité permanent qui est d'abord une instance de travail.

Se pose alors la question du rôle des suppléants au comité permanent : peuvent-ils participer au débat ou doivent-ils se taire ? Pour M. Deslandes (Génicourt), Mme Beis (Cormeilles-en-Vexin) et M. Buteux (DIRAP), les suppléants ont toujours participé au débat et les choses se sont bien passées.

Est abordée également la question du vote en comité permanent. S'il faut voter, ce qui n'est pratiquement jamais arrivé en comité permanent, M. Buteux rappelle que seuls les titulaires peuvent voter. Il précise aussi que, selon le règlement intérieur du comité permanent comme de la CCE, seuls peuvent voter les membres ayant participé aux débats. M. Choix (Hispano Suiza) qui partage le point de vue exposé par ADP sur la nécessité de ne pas être trop nombreux, proteste contre la règle évoquée selon laquelle seuls les représentants ayant participé aux débats peuvent voter. Pour M. Choix, c'est vraisemblablement une erreur juridique puisqu'elle pourrait remettre en cause le principe même de la parité entre collèges.

→ Au terme de la discussion sur ce point, Mme la Présidente propose les conclusions suivantes :

- Ajout d'un titulaire complémentaire par collège pour pouvoir intégrer plus de communes dans le fonctionnement du comité et puisque le nombre de 4 titulaires peut être satisfait par le collège des professionnels de l'aéronautique.

- Les suppléants pourront participer aux travaux du comité, comme ils l'ont fait jusqu'à présent. S'il est nécessaire de travailler en cercle plus restreint, le comité permanent pourra désigner des groupes de travail.

- Sur la question du vote, Mme la Présidente souligne que les votes sont très rares en comité permanent et jusqu'à présent appliqués avec discernement. Peut-être faudra-t-il à un moment donné préciser ou retirer la phrase de l'article 5 du règlement intérieur qui pose problème.

Puis chacun des collèges désignent leurs représentants au comité permanent :

Collège des professionnels de l'aéronautique :

Titulaires

Olivier Delatte (ADP)
Laurent Kaddouch (ADP)
Bernard Choix (AC Hispano-Suiza)
Eric Sotty (Ameridair Handling)

Suppléants

Clément Zorayan (ADP)
Pascale Boulay (ADP)
Michel Polacco (AC Hispano-Suiza)
Marc Poutrel (Ameridair Handling)

Collège des Associations

Titulaires

Jean-Marc Buteux (DIRAP)
Michel Batard (DIRAP)
Jean-Jacques Fraimout (DIRAP)
Jacky Deslandes (DIRAP)

Suppléants

Henri Gohin (DIRAP)
Arnaud Destrée (FNE 95)
André Trotet (DIRAP)
Philippe Dayot (DIRAP)

Collèges des collectivités territoriales

Titulaires

Alain Matéos (Montgeroult)
Michel Guiard (Boissy-l'Aillierie)
Olivier Deslandes (Génicourt)
Christine Beis (Cormeilles-en-Vexin)

Suppléants

Catherine Carpentier (Grisy-les-Plâtres)
Gilles Molland (Bréançon)
Brahim Moha (Epiais-Rhus)
David Flohart (Courcelles-sur-Viosne)

Mme la présidente soumet cette composition du comité permanent au vote de la CCE qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu de la CCE de février 2024

Mme la Présidente s'enquiert d'éventuelles observations ou corrections concernant le procès-verbal de la précédente réunion de CCE.

M. Buteux (DIRAP) précise qu'il n'y aura pas de courrier de la DIRAP pour rappeler les points restés sans réponse puisqu'il y a eu une suite favorable apportée à une demande importante de la DIRAP (mise à disposition d'un contact téléphonique pour répondre aux interrogations des membres de la CCE).

Le procès-verbal de la CCE de février 2024 est adopté par la Commission sans observation ou correction particulière.

4. Planification des réunions du comité permanent et des groupes de travail DSAC

Les élus réitèrent vivement leurs motifs d'opposition à la venue de la société Helifirst sur la plateforme de Pontoise-Cormeilles.

La discussion a porté sur les positions des uns et des autres quant à leur participation aux groupes de travail sur la modification de l'arrêté de restriction d'une part et sur la trajectoire hélicoptère d'autre part.

Mme la Présidente précise que l'inscription de ce point à l'ordre du jour a été demandée par le collège des associations.

M. Buteux (DIRAP) rappelle que les réunions prévues par la DSAC en comité permanent pour avancer sur le projet d'un nouvel arrêté de restriction ont été interrompues dans l'attente d'un nouveau comité permanent. Il demande, maintenant que le comité permanent est recomposé, qu'un planning de « réunions nombreuses et suffisamment cadencées » soit de nouveau établi et communiqué par la DSAC.

M. Bouniol (DSAC Nord) resitue le contexte de discussion, avec l'existence de deux groupes de travail : l'un sur la révision de l'arrêté de restriction, l'autre sur les trajectoires hélicoptères. Faut-il intégrer ces groupes de travail au comité permanent ou les considérer comme séparés ? Par ailleurs, il mentionne aussi le fait que M. Guiard, Maire de Boissy-l'Aillierie, lui avait fait part de son souhait d'un cadencement moins soutenu des réunions de travail de façon à mieux analyser les sujets débattus et éventuellement faire de nouvelles propositions.

M. Guiard (Maire de Boissy-l'Aillierie) précise que les élus avaient interrompu leur participation aux réunions tant qu'une décision ne serait pas prise concernant la venue de la société d'hélicoptères Helifirst. Il souhaiterait que les élus se positionnent sur cette reprise des réunions. M. Guiard, à titre personnel, indique qu'il n'est pas partisan de « la politique de la chaise vide ». Il confirme aussi qu'il souhaite des réunions moins rapprochées pour les raisons précédemment exprimées.

Mme Beis (Maire de Cormeilles-en-Vexin) confirme que les élus avaient estimé que le travail sur l'arrêté de restriction ne pouvait être concomitant avec l'arrivée d'Helifirst. Elle souligne que la participation à un groupe de travail sur la trajectoire hélicoptère n'a pas de sens parce que cette trajectoire est déjà tracée et que les élus ne disposent pas de la technicité nécessaire. Elle rappelle enfin, ce qui choque les élus, que le plan A proposé (installation au Bourget) a été refusé par la société Helifirst.

M. Moha (Maire d'Epiais-Rhus) indique également que la commune d'Epiais-Rhus s'oppose très fermement à la venue d'Helifirst. Il pointe le fait que le plan A (le Bourget) a été refusé simplement parce que les salariés n'étaient pas favorables à se déplacer au Bourget. M. Moha veut bien participer aux travaux sur l'arrêté de restriction mais ne participera pas au groupe de travail sur la trajectoire hélicoptère.

M. Delatte (Groupe ADP) confirme qu'un bail précaire a été proposé à la société Helifirst pour préserver l'existence de cet acteur économique, dans le contexte de non renouvellement de la convention par la Ville de Paris sur l'héliport d'Issy-les-Moulineaux fin 2024.

Mme Beis (Maire de Cormeilles-en-Vexin) poursuit en soulignant qu'Hélicfirst n'apportera aucune valeur ajoutée à la région. La venue de cette société est en contradiction avec la charte du Parc Naturel Régional du Vexin et les valeurs de bien être que les élus doivent défendre.

M. Bouniol (DSAC-Nord) tient à rappeler que la participation au groupe de travail trajectoire ne suppose aucune technicité des participants. Il s'agit pour les élus et les associations d'apporter leurs connaissances fines du terrain pour signaler les établissements sensibles situés sur le projet de trajectoire hélicoptère qui sera proposée. Ceci afin de les éviter dans la mesure du possible et que les choses se passent au mieux.

Par ailleurs, comme cela avait été indiqué lors du dernier comité permanent, la raison fondamentale du choix de Pontoise par Hélicfirst n'est pas l'opinion des salariés. La raison est que l'aéroport du Bourget n'est pas du tout adapté à l'activité hélicoptère compte tenu de l'importance du trafic avions. Chaque voyage nécessiterait pratiquement une demi-heure supplémentaire en sortie et retour de la plateforme, ce qui ferait perdre toute compétitivité à la société.

M. Guiard (Maire de Boissy-l'Aillerie) confirme son opposition à l'installation d'Helifirst mais estime, à titre personnel, qu'il est toujours préférable de participer aux réunions. Il semblerait que les élus s'orientent désormais vers une participation aux travaux sur l'arrêté de restriction mais pas à ceux du groupe de travail trajectoire hélicoptère. Il demande aux élus de se positionner clairement sur cette question.

Mme Beis (Maire de Cormeilles-en-Vexin) considère que la venue d'Helifirst est antinomique des « belles avancées » qui ont été réalisées jusqu'à présent grâce aux discussions et travaux effectués. Mme Beis accepte de rediscuter de l'arrêté de restriction mais pas de participer au groupe de travail trajectoire hélicoptère.

M. Matéos (Maire de Montgeroult) pointe que les trajectoires hélicoptères existent déjà. Il n'y a aucune raison de valider quelque chose qui existe déjà. M. Viroux (DIRAP) ne peut pas croire qu'il n'y ait pas déjà des trajectoires définies. Et M. Moha (Maire d'Epiais-Rhus) soulignent que plusieurs intercommunalités ont déjà voté des motions contre l'installation d'Helifirst et se sont engagées auprès des populations à tout faire pour s'opposer à ce projet. Il n'est donc pas question de participer à un groupe de travail sur ce sujet.

M. Deslandes (Maire de Génicourt) souligne pour sa part l'incompatibilité de la nouvelle charte du PNR du Vexin et l'installation d'une société comme Helifirst. C'est aussi l'avis de Mme Duflot (Sagy) qui ajoute par ailleurs que la commune de Sagy est déjà survolée par les vols de Roissy et qu'il n'est pas question de supporter en plus les vols d'hélicoptères.

→ Constatant qu'il n'y a pas de consensus sur le fait de travailler sur les trajectoires, Mme la Présidente demande à M. Bouniol, dès la semaine prochaine :

- de proposer des dates a minima d'information sur les trajectoires hélicoptères. Ceux qui souhaiteront y participer pourront apporter leurs préoccupations particulières.

- de proposer également des dates de travaux pour la révision de l'arrêté de restriction puisque tous les membres semblent souhaiter y participer, sous la réserve d'espacer suffisamment les réunions pour que chacun puisse s'organiser.

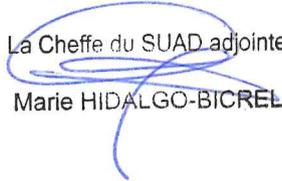
Mme la Présidente insiste pour que la DGAC transmette à tous les membres de la CCE ce qui est envisagé sur les trajectoires (qu'ils soient participants ou non participants au groupe de travail).

M. Bouniol (DSAC Nord) prend bonne note de cette demande et confirme l'engagement de la DGAC à fournir l'information à tous les membres de la Commission.

*
* *

Au terme de la réunion, et sans autres questions diverses, Mme la Présidente lève la séance après avoir remercié les membres de leur participation.

(La séance est levée à 10 heures 30)


La Cheffe du SUAD adjointe
Marie HIDALGO-BICREL